Nations Unies S/PV.5071



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5071e séance

Jeudi 4 novembre 2004, à 10 h 20

New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2004, et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2004 (S/2004/881)

04-59112 (F)

0459112

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2004, et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité en date du 30 juillet 2004 (S/2004/881)

Le Président (*parle en anglais*) **:** Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2004, et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2004, et publié sous la cote S/2004/881.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de paix. Je lui donne la parole.

M. Pronk (*parle en* anglais) : Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan durant le mois d'octobre brosse un tableau hybride. Des avancées sont enregistrées sur le front politique, mais la situation régresse sur le terrain. Si les avancées sont lentes, le rythme de la régression est alarmant. Les divergences entre les deux tendances s'accentuent également. Les accords politiques conclus à la table de négociations pourraient intervenir trop tard pour arrêter l'aggravation de la violence et des souffrances humaines dans les villes, les villages et les zones d'installation sur le terrain. Je crains que la situation au Darfour échappe à tout contrôle si des efforts plus intenses ne sont pas déployés tant à la table de négociations que sur le terrain.

Les séances du Conseil prévues à Nairobi pour la mi-novembre sont une excellente occasion d'amorcer l'application de ces mesures énergiques. Est-ce nécessaire? Oui. Depuis la première résolution du Conseil de sécurité sur le Darfour – la résolution 1556 (2004) – il y a trois mois, des progrès ont sans aucun doute été enregistrés sur le front politique, mais ils n'ont pas encore produit de résultats car, au Darfour même, la situation s'est gravement détériorée.

Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui recense un certain nombre de tendances qui se sont révélées lors des événements survenus en octobre. Le Gouvernement et les mouvements rebelles ont violé le cessez-le-feu, et il semble que le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) a été responsable du plus grand nombre des violations en octobre. Le SLM/A s'efforce d'asseoir son contrôle sur une zone plus vaste au Darfour et renforce ses capacités logistiques et de combat. Le Gouvernement cherche également à élargir le territoire sous son contrôle en lançant des attaques avec le concours de forces mixtes issues de l'armée, de la police et des milices. L'ONU attend la vérification des informations de la Commission de cessez-le-feu de l'Union africaine selon lesquelles les avions qui ont effectué ces attaques auraient tiré sur des cibles au sol. Le Gouvernement a démenti néanmoins ces faits et déclaré qu'il a donné pour instruction à l'armée de ne pas le faire.

Au début de la période considérée, aucune attaque à grande échelle n'a été lancée contre les civils par les milices. Toutefois, vers la fin du mois, la menace d'attaques à grande échelle s'est considérablement accrue. Des cas de banditisme et d'enlèvement se multiplient, entravant la fourniture de l'aide humanitaire. Deux nouveaux groupes rebelles sont apparus et une nouvelle menace – celle des mines terrestres – s'est présentée, mettant en péril les opérations humanitaires et civiles au Darfour. Le Conseil a été informé du décès tragique de deux agents

de l'aide humanitaire, causée par une mine terrestre – un acte criminel et lâche contre ceux qui sont venus aider.

De manière générale, les accords conclus avec le Gouvernement sont tenus; par exemple, celui-ci consent à un accès total et sans entrave de l'aide humanitaire. Toutefois, il revient sur l'accord suivant lequel les personnes déplacées ne seront pas contraintes de retourner chez elles ou de s'installer ailleurs. Récemment, dans le sud du Darfour, les familles des personnes déplacées ont été obligées de quitter, dans le milieu de la nuit, le lieu où elles avaient cherché refuge. Cela devrait immédiatement cesser et les personnes déplacées qui sont déracinées par la force devraient être aidées à retourner dans leur lieu de refuge librement choisi.

Ainsi, dans l'ensemble, l'instabilité en octobre s'est aggravée, et il y a eu plus d'insécurité et de violences qu'en septembre. La situation est devenue très tendue ces deux derniers jours, plus qu'à aucun autre moment depuis l'adoption de la première résolution du Conseil de sécurité sur le Darfour en 2004. Un groupe armé, qui serait composé de membres du SLM/A, s'est livré au pillage d'un grand nombre de chameaux de tribus arabes et a enlevé 18 civils qui se trouvaient à bord d'un autobus dans la région voisine de Zalingei dans l'ouest du Darfour. Cela a poussé la milice à lancer un ultimatum aux termes duquel elle attaquerait non seulement les forces du SLM/A mais aussi la population civile et les personnes déplacées.

Entre octobre et novembre, la situation s'est détériorée et la tension monte à un niveau sans précédent depuis le début août : les combats éclatent dans des lieux de plus en plus nombreux; les parties se provoquent; les milices font front commun; et les autorités gouvernementales ne sont pas en mesure d'encourager à la modération ou ripostent par des mesures inopportunes ou même contre-productives. Le Darfour pourrait facilement entrer dans un état d'anarchie – un effondrement total de l'ordre public. La nature du conflit change. Le Gouvernement ne contrôle pas entièrement ses propres forces. Il a rallié à lui les forces paramilitaires et, maintenant, il ne peut pas compter sur leur allégeance. Le génie est sorti de la bouteille et ne peut plus y être confiné. La distinction entre l'armée, les groupes paramilitaires et la police est de plus en plus ténue. Au sein des mouvements rebelles, il y a une crise au sommet. Il y a des clivages. Certains commandants provoquent leurs adversaires en commettant des vols, des détournements et des tueries. D'autres semblent avoir commencé à agir dans leur intérêt personnel. Ils contrôlent maintenant un si large territoire qu'ils doivent assumer la responsabilité des besoins des personnes se trouvant sur ce territoire – et devenir des dirigeants politiques – ou s'en prendre aux civils dans les zones qu'ils contrôlent par la force – et nous pourrions, dans ce cas, voir le Darfour administré par des seigneurs de guerre.

Si ces tendances négatives ne sont pas inversées, nous courrons à la catastrophe. Si les combats continuent, les récoltes seront perdues et la population entière du Darfour dépendra de l'aide humanitaire. De nombreux intérêts sont en jeu. Cela avait commencé il y a deux ans quand certaines tribus arabes en avaient chassé d'autres pour acquérir plus de « Lebensraum » pour eux-mêmes et leur bétail. Il s'agissait purement et simplement de nettoyage ethnique. À présent, on leur rend la pareille : vols de bétail, blocages des pistes de chameaux indispensables dans les zones arides, provoquant ainsi des maladies parmi les animaux et menaçant leurs moyens d'existence. Le droit d'accès aux maigres ressources naturelles communes est refusé. Ces ressources s'appauvrissent même, par suite de la pression qu'exercent une population humaine et animale croissante et une baisse de la qualité de ces ressources du fait des changements climatiques. De cela, il résulte une lutte entre les modes de vie économiques qui s'appuient sur les mêmes ressources naturelles, entraînant la survie du plus fort et la mort du plus faible.

Cette situation peut-elle être inversée? Elle ne peut l'être que par une approche en trois volets. Premièrement, les forces d'une partie tierce – l'Union africaine – doivent être déployées pour empêcher effectivement toute violation. Deuxièmement, il faut que tous les processus de négociations s'accélèrent. Troisièmement, les dirigeants politiques – les dirigeants officiels et ceux qui se sont eux-mêmes érigés en dirigeants – doivent être tenus responsables des violations des accords actuellement commises et des souffrances humaines infligées.

Premièrement, le déploiement de la force élargie de l'Union africaine est déjà en cours. Toutefois, la recrudescence actuelle des violences et les tendances que j'ai indiquées exigent un déploiement encore plus rapide de ces forces pour leur permettre d'être présentes partout où elles sont nécessaires – c'est-à-dire dans toutes les zones où l'insécurité pourrait

échapper à tout contrôle et dégénérer. Je voudrais recommander aux membres du Conseil de sécurité d'envisager toutes les possibilités pour accroître l'appui logistique et financier à l'Union africaine afin de s'assurer que ses forces sont présentes partout où elles sont appelées à s'acquitter de leurs tâches.

Le deuxième élément de cette approche en trois volets est l'accélération de tous les processus de négociations. Les pourparlers politiques entre le Gouvernement et les divers mouvements se poursuivent. Nous apercevons la lumière au bout du tunnel, mais il semble que le tunnel devienne de plus en plus long. Les solutions politiques revêtent une importance en tant que telles; elles sont également urgentes pour maîtriser la situation sur le terrain.

Il y a trois mois, il n'y avait pas de pourparlers entre le Gouvernement et les mouvements rebelles dans le Darfour. Ils ont à présent commencé. Ils étaient dans l'impasse lors de la dernière série de pourparlers parce que les parties avaient leur attention cristallisée sur les mauvaises questions. À la table de négociations à Abuja, il y a encore des réticences, de la méfiance, des divisions internes, une incapacité à négocier et aucun sentiment d'urgence.

Le Gouvernement et les mouvements rebelles doivent se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et respecter l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, au lieu d'assortir ce respect de conditions réciproques. Ils devraient mettre en œuvre pleinement et immédiatement l'accord conclu en matière d'accès humanitaire, que cet accord ait été signé ou pas. Ils devraient placer leurs objectifs politiques au centre de leurs délibérations, au lieu de concentrer leur attention sur des questions telles que l'accès humanitaire et la sécurité, qui sont essentiellement des questions non négociables. Les séances du Conseil de sécurité à Nairobi pourraient amener les parties à se rendre compte que la communauté internationale attend d'elles qu'elles négocient en toute bonne foi et qu'elles adoptent, avant la fin de l'année, une déclaration de principes, assortie d'un calendrier et d'un ordre du jour détaillé pour des négociations futures sur les questions politiques.

À Nairobi, le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan se sont à nouveau réunis en octobre, et de nouveaux accords sont en vue. Dans des exposés antérieurs, j'ai énoncé les raisons pour lesquelles le résultat du processus de paix nord-sud, à savoir la paix, une nouvelle constitution, une structure fédérale pour l'État, une différenciation nationale et un gouvernement à large assise, pourrait servir de modèle et de base pour le Darfour. Il semblerait que les négociations actuelles ont de bonnes chances d'aboutir. Toutefois, il reste encore à venir à bout d'une cause de discorde particulièrement complexe, le financement de l'armée du sud. Les parties semblent réticentes à aller de l'avant. Les membres du Conseil de sécurité pourraient offrir leurs bons offices pour aider à régler cette dernière question, de façon que le Vice-Président Taha et M. Garang puissent se rejoindre à mi-parcours. Ainsi, il n'y aurait ni gagnant ni perdant.

La communauté internationale devrait s'assurer que cet élan se maintienne et envoyer le bon message aux parties d'une seule voix et avec force. Il est maintenant plus que jamais nécessaire et urgent d'exercer des pressions fermes sur toutes les parties afin qu'elles parviennent à la phase finale des accords pour passer à celle de la mise en œuvre. Comme nous l'avons vu dans des exemples passés, la phase finale peut être la plus difficile, car de nouvelles difficultés surgissent jusqu'au dernier moment. En définitive, cette phase finale doit être terminée vers la fin de cette année. Les négociateurs le doivent non seulement aux personnes touchées par le conflit nord-sud mais également à la population des autres régions du Soudan et surtout à la population du Darfour. Par conséquent, les négociateurs participant aux pourparlers nord-sud devraient s'engager à travailler ensemble afin de régler le conflit au Darfour immédiatement après la signature de l'accord global, par exemple en renforçant et en appuyant le processus politique déjà en cours à Abuja.

Par conséquent, le Conseil souhaitera peut-être indiquer très clairement qu'il ne tolérera pas de retard supplémentaire ni à la mise au point définitive de l'accord de paix global nord-sud ni à une solution politique à la crise du Darfour. Le message du Conseil aux parties devrait globalement être le suivant : « Honorez vos engagements et vous aurez notre appui. Si vous n'honorez pas vos engagements ou si vous ne le faites pas dans les temps, vous perdrez notre appui ».

Le troisième volet de cette stratégie politique est de veiller à ce que les dirigeants politiques – les dirigeants officiels, ainsi que les dirigeants autodésignés – soient tenus de répondre de la persistance des violations des accords et de toute nouvelle souffrance infligée à la population. Le

Conseil de sécurité a adopté un certain nombre de résolutions sur le Soudan cette année, principalement parce qu'il était de plus en plus préoccupé par le sort de la population civile. Les dirigeants politiques, quel que soit leur bord, qui nient la réalité sur le terrain, ne tiennent pas compte de la souffrance des populations pauvres et vulnérables qui vivent dans les zones qu'ils contrôlent et ont recours à des manœuvres dilatoires dans le cadre des négociations et procédures de mise en œuvre, agissent de façon irresponsable. Le message au SLM/A, au Mouvement pour la justice et l'égalité et à tous les autres groupes armés est que leur statut de rebelles ne les exonère pas d'une obligation morale à l'égard de leurs populations. Au contraire, en tant que dirigeants politiques, ils sont tout autant responsables de la protection des civils que le Gouvernement soudanais. Le Conseil de sécurité souhaitera peut-être envisager une action novatrice et rapide, visant à assurer l'application effective des dispositions énoncées dans ses résolutions antérieures en ce qui concerne la protection des civils, et prévenir toutes les parties qu'elles devront, sans exception, répondre de ces violations. Encore une fois, les séances du Conseil de sécurité prévues à Nairobi à la mi-novembre constituent une véritable occasion à cet égard.

En conclusion, il est temps d'agir. La catastrophe humanitaire de 2003 et des six premiers mois de 2004 a pu se produire parce que la communauté internationale n'avait pas encore pris la décision d'agir. Cette situation a changé lorsque le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions sur le Darfour. Si ces souffrances perdurent, c'est en dépit des résolutions. Si, par exemple, au cours des manifestations de personnes déplacées, la police et les militaires tuent des civils innocents malgré la présence de l'Organisation des Nations Unies, une tragédie s'ensuivra, dont la responsabilité sera imputée à l'Organisation des Nations Unies. Si, par exemple, des membres des milices et des groupes paramilitaires attaquent des civils non armés, il y aura un massacre, et ce, en dépit du fait que la protection des civils était l'objectif premier du Conseil de sécurité. Cela serait une catastrophe. La protection des populations est l'obligation du Gouvernement soudanais. C'est l'obligation des mouvements qui se considèrent comme des gouvernements potentiels et qui sont liés par les mêmes principes du droit humanitaire que les gouvernements officiellement reconnus. C'est également le devoir de la communauté internationale d'envisager d'agir si ce qui a été fait jusqu'à présent se révèle être insuffisant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pronk pour cet exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations antérieures, j'invite les membres du Conseil à prendre part à des consultations officieuses afin de poursuivre le débat sur la question.

La séance est levée à 10 h 35.